

LE CHALLENGE CLUBS CD33 TT

REGLEMENT

◆ **Article 1** : Instauration du "Challenge clubs de Gironde "

Le Comité Départemental de Gironde de Tennis de Table, organise un challenge appelé « Challenge clubs CD 33 T.T », doté de bon d'achats.

◆ **Article 2** : Participants :

Tous les clubs affiliés à la FFTT sur le territoire de la Gironde et à jour de toutes leurs cotisations peuvent participer.

◆ **Article 3** : Composition du challenge :

Le « Challenge clubs CD 33 T.T » est composé de :

Pour les jeunes et féminines :

Participation et résultats du top de détection départemental

1 à 4 inscrits = 10 pts pour le club puis 1 pts supplémentaires par joueur / 5 pts attribués aux vainqueurs de chaque tableau.

Participation et résultats au championnat par équipes jeunes

1 à 3 équipes inscrites = 10 pts pour le club puis 1 pt par équipes supplémentaire / 5 pts pour les équipes gagnantes des titres.

Participation et résultats aux Titres individuels jeunes

1 à 4 inscrits = 10 pts pour le club puis 1 pts supplémentaires par joueur / 5 pts attribués aux vainqueurs de chaque tableau.

Participation au Critérium fédéral

1 à 4 inscrits = 20 pts pour le club puis 5 pts supplémentaires par joueur.

Participation et résultats à la Coupe féminine

1 équipe inscrite = 10 pts pour le club et 5 pts attribués pour les vainqueurs

Pour la formation :

Participation à la formation « initiateur départemental » organisée par le Comité Départemental : 5 pts par licencié formé.

Licencié traditionnel formé AR : 5 pts par licencié formé.

Licencié traditionnel formé JA1 : 10 pts par licencié formé.

Pour les épreuves départementales :

Participation et résultats aux coupes de gironde seniors (10 pts par équipes engagées + 5 pts pour le titre).

Participation et résultats au Critérium de Gironde (10 pts par équipes engagées + 5 pts pour le titre)

Participation et résultats au championnat départemental (10 pts par équipes engagées + 5 pts pour le titre).

A la fin de la saison sportive, le C.D 33 T.T établi le classement de tous les clubs participants.

En cas d'égalité entre plusieurs clubs, la somme des récompenses est répartie également entre les clubs.

◆ **Article 4** : Modalités de participation :

Aucune modalité d'engagement ni de dossier n'est nécessaire. Tous les clubs participent à l'opération automatiquement.

◆ **Article 5** : Dotation et modalités de perception :

Le Challenge des clubs de Gironde est doté de bons d'achats de notre partenaire.

Le classement est établi par le Comité de Gironde.

Les 20 premiers clubs sont récompensés en fonction de l'enveloppe budgétaire disponible.

Les dotations sont remises qu'à l'occasion de l'assemblée générale du Comité Départemental, un club non représenté en perd le bénéfice.